

## Comment est défini le taux de charges fixes sur Amelipro

### 1 Le taux de charges fixes qui est appliqué à ce montant d'honoraires. Faute de pouvoir connaître la réalité individuelle des charges de chaque professionnel de santé, nous retenons un taux de charge moyen par spécialité

Ce taux de charges fixes est calculé pour toutes les spécialités à partir des montants moyens de charges fixes par spécialité et secteur conventionnel, informations qui sont issues des données des « *bénéfices non commerciaux* » de 2017 (DREES). Les charges fixes se calculent à partir du montant total des charges des spécialités auxquelles on retire le montant des charges « *variables* », c'est-à-dire essentiellement les achats (de consommables, de matériel,...) ou les charges liés à vos déplacements.

### Les montants pris en compte pour les cotisations sociales et les impôts sont variables en fonction de l'activité que vous avez pendant la période de crise

Si votre activité pendant la crise est comprise entre 60 et 100% de votre activité normale, aucun abattement n'est fait sur vos cotisations sociales et fiscales.

Par ailleurs, si vous avez une activité comprise entre 60 et 100% de votre activité normale, le calcul des charges à couvrir par la compensation intègre en outre une majoration forfaitaire de 400 euros pour ces médecins qui ont maintenu une activité importante car ils ont dû prendre en charge des frais d'équipements de protection contre le Covid 19.

Si votre activité pendant la crise est comprise entre 30 et 60% de votre activité normale, vos cotisations sociales et fiscales sont diminuées de 20% dans le calcul du taux de charges fixes.

Si votre activité pendant la crise est inférieure à 30% de votre activité normale, vos cotisations sociales et fiscales sont diminuées de 30% dans le calcul de taux de charges fixes.